

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 mai 2021</b>	<b>N° 2021-201</b>

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir  
de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à  
partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à  
partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 mai 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite</b>	<b>N° 2021-201</b>

**Bouliac - Aménagement chemin de Mélac - Procédure de parcelle en état d'abandon  
manifeste - Approbation du dossier simplifié d'acquisition publique de la parcelle  
065AD173 - Fixation des modalités de mise à disposition au public dudit dossier -  
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**CONTEXTE :**

La parcelle 065AD173 appartient à la Société civile immobilière (SCI) des sables d'or. La liquidation des opérations de cette société est intervenue le 11 janvier 1993. Cette société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 22 juin 1993. La commune de Bouliac et Bordeaux Métropole souhaitent acquérir cette parcelle pour l'intégrer dans le domaine public métropolitain car son état d'abandon génère une nuisance et un risque pour la circulation sur ledit chemin et pour les réseaux aériens transitant au niveau de l'accotement. En effet, des végétaux envahissent régulièrement les lignes aériennes d'électricité et de téléphonie risquant d'entraîner leur arrachage. Or, la SCI des Sables d'or n'ayant plus d'existence juridique, il est impossible de procéder à une acquisition par voie amiable. La procédure de parcelle en état d'abandon manifeste a donc été lancée par la ville de Bouliac qui souhaite que l'expropriation simplifiée se fasse au profit de Bordeaux Métropole, gestionnaire de la voirie.

**ENJEUX DE L'AMENAGEMENT PROJETE**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- le débroussaillage et l'élagage complet de la parcelle 065AD173,
- le remplacement de la clôture existante enchevêtrée à la végétation existante sur la parcelle.

Dans un second temps, la maîtrise foncière de cette parcelle permettra l'aménagement de la voie (emplacement réservé T2303 du Plan local d'urbanisme (PLU) métropolitain concernant l'Élargissement du chemin de Mélac) dans l'objectif de desservir des terrains à bâtir inscrits en zone AU 6 du PLU métropolitain.

**CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROJETE**

Cet aménagement, d'un coût prévisionnel de 110 000 € TTC consiste à :

- nettoyer la parcelle (débroussaillage, abattage, dessouchage, évacuation),
- déposer la clôture existante,
- installer une clôture d'une hauteur de 1,60 mètre (fourniture et pose de plaques de béton surmonté de panneaux rigides).

Le projet n'est pas concerné par d'autres procédures réglementaires. Il est compatible avec le Plan local d'urbanisme en vigueur. Du fait de la nature des travaux, il n'est pas soumis à examen au cas par cas, ni à étude d'impact, et n'entre pas dans le champ d'application de la concertation réglementaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2243-1 à L 2243-4,

**VU** la délibération n° 2017-09-05 du conseil municipal de la ville de Bouliac en date du 25 septembre 2017 déclarant la parcelle en état d'abandon manifeste et décidant d'en poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de Bordeaux Métropole,

**VU** le dossier simplifié d'acquisition publique de la parcelle 065AD173,

**VU** l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 30 octobre 2020.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à la disposition du public ce dossier simplifié d'acquisition publique de la parcelle 065AD173,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder l'acquisition foncière précitée, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération d'aménagement du chemin de Mélac et l'arrêté de cessibilité,

**CONSIDERANT** la délibération n°2020-142 du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, notamment à l'article 34,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le dossier simplifié d'acquisition publique de la parcelle 065AD173, située chemin de Mélac à Bouliac, déclarée en état d'abandon manifeste,

**Article 2 :** de mettre à la disposition du public ce dossier simplifié d'acquisition publique au sein des locaux du Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé à Lormont, du 31 mai 2021 au 29 juin 2021,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration

d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du chemin de Mézac et de l'arrêté de cessibilité,

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST